

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026-2027-2028

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, de ce qui suit :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Catherine, pour les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, durant les heures régulières d'ouverture.

QUE, conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

Ville de Sainte-Catherine
5465, boulevard Marie-Victorin
Sainte-Catherine, Québec
J5C 1M1

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, pouvant être obtenu auprès des Services financiers et administratifs au 5465, boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine. Ledit service pouvant également communiquer des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 550-97 de la Ville de Sainte-Catherine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 septembre 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière